

Toutes les sociétés du groupe clôturent leur exercice au 31 mars de chaque année.

La société NTS Shanghai est consolidée depuis août 2004 dans les comptes du groupe.

Il n'existe pas de participations non consolidées.

III. – Principes et méthodes comptables.

Les comptes du groupe Netra Systems sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, et plus particulièrement avec le règlement n° 99-02 du Comité de la réglementation comptable homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 ainsi qu'avec les textes comptables en vigueur publiés depuis cette date.

Pour l'exercice 2004, il a été tenu compte des recommandations du Conseil national de la comptabilité, applicables au 1^{er} janvier 2004, n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires qui n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes, et n° 2003-R.02 du 21 octobre 2003 concernant la prise en considération des aspects environnementaux.

En revanche, il n'a pas été fait d'application anticipée des règlements du Comité de la réglementation comptable n° 2002-10 du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement n° 2003-07 du 12 décembre 2003) traitant de l'amortissement et de la dépréciation des actifs et n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 avec possibilité d'application anticipée.

Les comptes du groupe sont préparés sur la base des états financiers des sociétés consolidées établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, préalablement retraités pour les mettre en conformité avec les règles et méthodes comptables du groupe.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

L'option préférentielle de dégagement du résultat sur affaires à l'avancement n'a pas été appliquée. L'impact de cette non application n'a pas été déterminé.

IV. – Commentaires sur l'activité et les résultats.

Les conditions climatiques particulièrement défavorables en Europe en 2004 ont fortement pesé sur l'activité du secteur de la boisson et ont eu pour conséquence une décroissance importante de la consommation par rapport à l'année précédente qui avait été exceptionnelle.

La consommation de l'eau sur les quatre pays européens les plus importants en taille de marché a baissé de 4,5 % (source Canadean).

En Amérique, la prise de conscience des consommateurs de l'influence sur la santé des boissons sucrées et l'évolution défavorable de la parité euro/dollar ont également entraîné une baisse importante des investissements.

La majorité de nos clients a fortement réduit ses investissements dans les lignes neuves en préférant opter pour une utilisation maximale de l'outil de production existant.

Ces conditions ont eu pour conséquence :

- une diminution du volume du marché ;
- une réduction de la valeur du marché, sous la pression concurrentielle ;
- une évolution de l'offre, avec moins de fournitures d'équipements neufs et une très forte augmentation des prestations sur site (démontage, nettoyage, transferts etc.) ; ce type de prestations générant par ailleurs moins de valeur ajoutée que celle liée à la réalisation d'une ligne neuve ;
- une évolution de la taille des contrats dont la moyenne est passée de 125 K€ en 2003 à 82 K€ en 2004.

Le groupe avait également prévu un développement de son chiffre d'affaires et de ses résultats avec la reprise de l'activité de Ling Systems Ltd qui opérait au Royaume-Uni ainsi qu'aux Etats-Unis. La conjoncture défavorable a pesé sur les performances de ces deux pays. De plus, la mise en place des ressources commerciales dans la filiale britannique s'est avérée beaucoup plus difficile que prévue.

Toutes ces conditions n'ont pas permis au groupe d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés au début de l'exercice.

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2005 s'établit à 37,32 M€ soit une progression de 6,1 % par rapport à celui du 31 mars 2004 (35,17 M€). Ce chiffre comprend une activité « Négoce » qui représente 4,77 M€. Elle était de 0,49 M€ au 31 mars 2004.

Le résultat d'exploitation consolidé au 31 mars 2005 s'établit à - 2,60 M€. Il était de + 2,57 M€ au 31 mars 2004.

La dégradation du résultat d'exploitation consolidé provient essentiellement de la variation du mix produit, de l'évolution de la nature de l'offre et de l'augmentation des coûts de structure.

V. – Perspectives.

L'objectif du groupe est de retrouver rapidement un résultat bénéficiaire et ce quand bien même la conjoncture serait à nouveau très défavorable. Pour ce faire, des mesures ont été mises en œuvre afin d'adapter la production et la structure aux fluctuations importantes du marché :

- les équipes de production des convoyeurs à air (bureau d'études, logistique, atelier) seront regroupées dans les prochaines semaines avec celles des convoyeurs mécaniques ;
- les équipes commerciales des entités européennes ont été réorganisées.

Le groupe bénéficiera également en 2005 de la montée en puissance de la filiale chinoise, NTS Shanghai qui a été créée le 23 août 2004. Celle-ci est opérationnelle depuis le 1^{er} avril 2005 et assurera une grande partie des approvisionnements de composants.

92950

PEUGEOT MOTOCYCLES

(Capital détenu directement à 100 %
par PSA Peugeot Citroën.)

Société anonyme au capital de 7 142 400 €.

Siège social : Rue du 17 Novembre, 25350 Beaulieu-Mandeure.
875 550 667 R.C.S. Montbéliard.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » du 30 juin 2005.

92967

PICARDEX S.A.

(Société en liquidation - Liquidateur CDR Créances.)

Etablissement de crédit radié.

Société anonyme au capital de 12 218 685 €.

Siège social : c/o CDR Créances, 3/5, rue Saint-Georges, 75009 Paris.
601 720 683 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels de l'exercice 2004 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Le Quotidien Juridique » du 30 juin 2005, pages 60, 61 et 62.

93011

ETABLISSEMENTS POUJOLAT S.A.

Société anonyme au capital de 12 000 000 €.

Siège social : RN 150, La Pierrailleuse, 79360 Beauvoir-sur-Niort.

781 446 521 R.C.S. Niort. — APE : 272 C.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

I. — Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 et le projet d'affectation du résultat, publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 4 mai 2005, pages 12075 à 12086, ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2005.

II. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

(Exercice clos le 31 décembre 2004.)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la S.A. Ets Poujolat, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235, 1^{er} alinéa, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :